



LA RAISON 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

N° 42 février 2012

**La République assure la liberté de conscience (Loi du 9 déc. 1905, art.1^{er})
La fédération expliquera, organisera pour garder ce cap**



A.Veysset, M. Valette, JM Didin, L. Couturier, M. Blondel, le 11 nov. à Méréville



L. Couturier, JN Ducange, G. Candar, M. Blondel, J. Guedj, S. Bianchi, J. Macé, le 3 déc.
au colloque Lafargue, Conseil général (Évry),

Le mot du bureau fédéral du 3 février 2012

Ce numéro de La Raison 91 vous livre de quoi exercer votre raison au moment où la laïcité occupe le devant de la scène médiatique.

- Claude Guéant, le féal, l'ami dévoué du chanoine du Latran sis à l'Élysée (circulaire du 21 avril 2011) met en place des Conférences départementales de la laïcité.
- La Conférence des évêques de France préconise de privilégier "l'être sur l'avoir".
- Jean-Claude Quillardet, ancien Grand Maître du Grand Orient, en appelle aux pouvoirs publics pour organiser un dialogue de ces pouvoirs avec les religions ... tout en dispensant un cours de laïcité à l'université d'Évry-Val d'Essonne.
- Le diocèse d'Évry, en octobre 2011, lance un appel aux dons. Ses comptes sont dans le rouge mais il veut construire une église à Saint-Pierre-du-Perray et lancer l'un des huit chantiers de l'Église en Île de France, sur le plateau de Saclay. Compte-t-il sur un miracle, sur la multiplication des euros ou sur une manne venue du Qatar ?
- "Constitutionnalisation" de la loi de 1905. Cela signifie-t-il la fin de la concertation permanente entre le gouvernement et l'épiscopat instaurée en 2002 par Lionel Jospin ? Le retrait de la circulaire Guéant ? Cela signifie-t-il le rétablissement de l'étanchéité financière entre les associations type 1901 et type 1905 ? L'abrogation de la loi Carle ? L'abrogation des lois anti laïques et "que l'effort scolaire de la République sera réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse" (serment de Vincennes-19 juin 1960) ?
- Maintenir le statut concordataire d'Alsace Moselle et permettre des accommodements départementaux avec la loi de 1905 via la circulaire Guéant, est-ce acceptable ?

Dans cette situation, la Libre Pensée peut et doit jouer un rôle irremplaçable pour défendre la liberté de conscience :

- mettre en évidence la tactique et les manœuvres des cléricaux et les contrer (messe de minuit à Mennecey, convention de partenariat entre collèges et association cléricale),
- défendre les acquis de la laïcité, de la liberté de conscience sans se laisser duper par les faux semblants au nom de la liberté religieuse,
- être en prise avec les événements, qu'il s'agisse de la circulaire Guéant, de l'action pour empêcher que se renouvelle à Saclay l'opération "musée d'art sacré" qui a réussi à Évry, du combat pacifiste pour la réhabilitation immédiate et collective des "fusillés pour l'exemple",
- prendre appui sur l'existence, depuis août 2011, de l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP) constituée à Oslo, soutenir financièrement le colloque "religion et laïcité" des 13 et 14 avril 2012 à Beyrouth.

La fédération se doit de continuer à se renforcer et à préserver son indépendance.

Comme l'a rappelé le président de l'IRELPA au colloque Lafargue le 3 décembre dernier, la LP n'a pas vocation à être un parti ni à être à la remorque de partis.

Qui mieux que chacun d'entre nous peut contribuer à ce renforcement ? La liberté de conscience de tous vaut bien que chacun prenne le temps de réunir pour expliquer et organiser.

Sommaire

p.2	Le mot du bureau
p.3	Le congrès fédéral
p.4 à 7	Actualités locales
p.8	Le banquet "tête de veau"
p.9&10	Plateau de Saclay (suite)
p.11&12	Réhabilitation immédiate des fusillés pour l'exemple
p.13à15	Colloque Lafargue
p.16	Trésorerie

Ont contribué à ce numéro : S. Bianchi, P. Bouyries, G. Brunet, L. Couturier, D. Dugelay, G. Juré, I. Lavignolle, C. Le Comte, A. Picaud, F. Rousseau, JM Schiappa, M. Valette, A. Veysset, ...

Congrès fédéral du 10 décembre 2011 à Marcoussis

Absents excusés : Rachel, Jean François, D.Martin, Valérie, M.Caballero, J.C. Marquiset, Paula Prado, Danièle Dugelay, Guy Soual, Edith Seret.

Nous avons discuté, suite à la délibération du Conseil Général se prononçant pour une commission pour la réhabilitation cas par cas des fusillés pour l'exemple, des suites à apporter.

Le 11 novembre à Méréville a été une nouvelle fois un moment fort par la présence devant le monument pacifiste d'une représentation des organisations engagées dans l'Essonne pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple. Marc Blondel y a lu le communiqué de la FNLP du 11 novembre 12 heures.

Nous décidons de poursuivre le partenariat avec la mairie des Ulis pour célébrer la République : le 21 septembre prochain, sur la base du succès des célébrations de 2010 et 2011.

Les actes du colloque Paul Lafargue au Conseil général du 3 décembre seront publiés.

Le congrès propose la tenue de réunions autour d'Oslo et du Manifeste qui y a été adopté.

Le congrès a été informé de l'intervention de L. Couturier au nom de l'IRELP au colloque Lénine à Longjumeau.

Nous visons à regrouper tous les laïques contre l'éventualité du financement public d'une "maison d'église" à Saclay.

Le congrès a mandaté le bureau pour organiser une contribution à la "question à l'étude" retenue à Foix : *faut-il, peut-on, imposer des limites à la recherche scientifique et technologique ?*

Notre bulletin a été apprécié comme un bon vecteur de construction de la fédération et de liaison avec les organisations amies en termes d'adhésions et de soutien financier.

Le rapport d'activité a été voté à l'unanimité moins 1 abst.

Rapport financier : le congrès décide à l'unanimité moins 1 abst. de porter la cotisation annuelle à 75 euros. Le congrès propose d'arrêter dorénavant les comptes en janvier et de déplacer la date du congrès de décembre en janvier. Ainsi, le congrès de juin ne serait consacré qu'à la préparation du congrès national, celui de janvier se tiendrait sur la base de comptes arrêtés.

Nous avons pu diminuer les frais de tirage du bulletin grâce à nos amis du 93. Le budget prévisionnel incluant les activités nécessaires pour nous développer a été adopté à l'unanimité moins 1 abst.

Orientation pour continuer à renforcer la fédération :

Oslo : un appui prioritaire ; Saclay : regrouper contre le financement par des fonds publics ; fusillés pour l'exemple : ne pas lâcher pour la réhabilitation immédiate de tous ; actes du Colloque : publication à partir de l'enregistrement fait par le Conseil général ; poursuivre avec l'ADMD (mourir dans la dignité) ; contribuer à la "question à l'étude" en liaison avec l'Union Rationaliste, tout en gardant notre indépendance.

L'orientation pour le plan de travail 2012 a été votée à l'unanimité.

Bureau élu à l'unanimité : Présidente d'honneur : Rachel Lambert ; Président : Louis Couturier ; Président adjoint : Alain Veysset ; Trésorière : Françoise Rousseau ; Trésorière adjointe : Pierrette Cuzange ; Secrétaire : Irène Lavignolle ; Secrétaire adjoint : Gérard Brunet ; autres membres : Marcel Caballero, Danièle Dugelay, Guy Juré, Alain Picaud.

Commission de Contrôle : Jean Louis Bannery et Nicole Gobbi.

Établi d'après les notes prises par Irène par la rédaction du bulletin.

Actualités locales : interventions au nom de la fédération.

COURS DE LAÏCITE à Évry-Val d'Essonne, le 5 décembre 2011

L'O.I.L.C.D.C. (Observatoire International de la Laïcité Contre les Dérives Communautaires) se réjouit de la création par l' Université d' Evry- Val d' Essonne d'un enseignement dit d' ouverture sur la laïcité ouvert aux étudiants de l' université. Ce cours a été adopté à l'unanimité par le conseil de la vie universitaire du 15 novembre 2011 à l'initiative de Bernard Ferrant, chargé de mission laïcité à l'université.

Jean-Michel Quillardet, président de l'O.I.L.C.D.C., animera cet enseignement, le 5 décembre 2011.

L'O.I.L.C.D.C. représenté par son président Jean-Michel Quillardet et son vice-président Fabien Taïeb, ont rencontré le 30 novembre 2011 le président de la Commission européenne, monsieur Barroso, le président du Conseil européen, monsieur Von Rompuy, le président du Parlement européen, monsieur Jerzy Buzek, afin d'envisager ensemble la promotion des droits et libertés démocratiques en Europe.

L'O.I.L.C.D.C appelle les pouvoirs publics français à organiser périodiquement de tels dialogues, alors même que seuls aujourd'hui les représentants des trois grandes religions monothéistes bénéficient d'une constante attention.

Ainsi, au nom de la loi du 9 décembre 1905, Jean-Michel Quillardet ne remet pas en cause le dialogue des pouvoirs publics avec les religions. Il en rajoute.

C'est Claude Guéant qui doit être content et tous ceux qui invoquent la loi de 1905 pour la contourner.

ARBRE de la LAÏCITÉ à Boussy-Saint-Antoine

La municipalité de Boussy-Saint-Antoine et la loge du Grand Orient de France ont décidé la plantation d'un arbre de la Laïcité le samedi 10 décembre 2011. On lit dans l'invitation :

« Les Francs-Maçons et Francs-Maçonnées du Grand Orient de France attachent une importance fondamentale à la Laïcité, gage de la paix et de l'harmonie sociale dans notre pays si ses grands principes, liberté de conscience et séparation des Églises et de l'État, sont respectés.

Au moment où se développent un langage ambigu opposant liberté de conscience et liberté religieuse et une montée des attitudes communautaristes, il leur est apparu nécessaire de marquer, par un acte symbolique, l'indispensable permanence de la Laïcité dans la vie quotidienne de nos concitoyens. »

Au nom de la fédération, Louis Couturier a adressé la réponse suivante :

- Aux loges maçonniques du Grand Orient de France (Ténacité et Solidarité- L'Atelier- Fraternité Essonnoise Universelle-Liberté Absolue de Conscience- l'Étoile d'Osiris).

- À la Municipalité de Boussy-Saint-Antoine.

Chers amis, citoyennes, citoyens,

Nous avons bien pris connaissance de votre invitation relative à la plantation d'un arbre de la laïcité le 10-12-2011 à Boussy.

Nous vous en remercions et vous prions d'excuser notre retard à vous répondre. Pris entre le colloque Lafargue, à Evry, une réunion à Paris, le 9 décembre qui a établi que Paris verse plus aux cultes que la ville de Metz- toutes proportions gardées, et la préparation de notre congrès fédéral à Marcoussis, il ne nous a pas été possible d'être présents.

Nous partageons, vous le savez, notre souci de défendre la laïcité et les valeurs républicaines : liberté de conscience et séparation des Églises et de l'État. Les occasions de nous retrouver sur ces objectifs ne manquent pas :

- *Au chapitre du langage ambigu opposant liberté de conscience et liberté religieuse, nous avons fait part à M. le Directeur du Cabinet de la Préfecture du refus de participer à la Commission Départementale de la liberté religieuse.*
- *Au nom de l'égalité de traitement Public/Privé beaucoup de laïques quittent le terrain du serment de Vincennes : Fonds publics à l'école publique, exclusivement.*
- *L'Église -compte-tenu de ses finances- ne peut mener à bien ses projets dans la région Ile-de-France et sur le plateau de Saclay par ses propres moyens et par les seuls dons de Dassault, Bouygues, Eiffage...*

Ces projets sont gros de recours à des fonds publics ... pour la partie culturelle, accueil, formation de ces « maisons d'Eglise ». Ô Musée d'Art Sacré de saint Corbinien !

*Nous restons à votre disposition pour échanger et agir sur les objectifs qui nous sont communs.
Avec nos sentiments laïques et républicains.*

Mennecy : attribution d'un gymnase pour la Messe de Minuit

Courrier à M. le Maire de MENNECY

Monsieur le Maire,

L'attention de notre Fédération a été attirée par des citoyens de Mennecy suite à la mise à disposition par la mairie de Mennecy d'un gymnase municipal au profit de la Paroisse pour l'exercice d'un culte : à savoir la Messe de Minuit de Noël 2011.

Si l'on se réfère à la réponse du Ministère de l'Intérieur (publiée dans le Journal Officiel du Sénat du 04/12/1997, page 3 394), une Association confessionnelle peut bénéficier de la mise à disposition de locaux communaux, y compris pour l'exercice de son culte.

Toutefois, il y a abus de pouvoir lorsque la commune participe directement à l'organisation de la célébration religieuse, en l'occurrence la Messe de Minuit, en faisant assurer la préparation de la salle pour le culte, puis le rangement, par du personnel communal. Il y a alors atteinte à la Loi de 1905 (T.A. de Châlons-sur-Marne, 18 juin 1996), la Messe de Minuit ne relevant pas d'une mission d'intérêt général. La Paroisse ne peut pas être assimilée à un Parti, à un Syndicat, à une Association culturelle (article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La pérennisation d'une telle attribution pourra se voir opposer, par ces citoyens, la violation de la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat et faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif.

Ces éléments sont tirés du Magazine de l'Union des Maires de l'Essonne (n° 51 page 42) qu'il vous est aisé de consulter.

Le respect de la Loi de Séparation et de la liberté de conscience de vos concitoyens méritent bien qu'une telle mise à disposition ne soit pas renouvelée.

Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez croire, M. le Maire, à nos meilleurs sentiments laïques et républicains.

Convention de partenariat

Lettre à l'inspecteur d'académie, Évry.

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les conventions de partenariat, validés ou en cours de validation, des collèges avec Alternative Suspension¹.

Je suis étonné que les services juridiques de l'Inspection académique aient pu valider ou s'apprêtent à valider de telles conventions. Une enquête de précaution leur aurait permis de constater les liens entre Alternative Suspension et les Unions chrétiennes de jeunes gens.

Cet organisme ne relève pas de la loi de 1901 sur les associations.

Alternative Suspension est culturelle et ne s'en cache pas. En conséquence, elle n'a pas sa place dans l'enseignement secondaire public laïque.

Le respect de la laïcité de l'enseignement public passe par la suspension des conventions passées et par l'arrêt des opérations en cours.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie de croire, monsieur l'Inspecteur, à l'assurance de notre attachement à la laïcité de l'École de la République, garantie de la liberté de conscience de tous.

Commentaire : grâce à de telles conventions, le loup calottin entre dans la bergerie publique. La fédération soutient les personnels de ces établissements qui ne veulent pas de ces conventions.

¹ <http://alternativesuspension.ca/>

Conférence départementale de la liberté religieuse

Va-t-on vers des accommodements départementaux de la loi de 1905 ?

Il n'a jamais été autant question de la loi de Séparation que depuis le début de mandat du Chanoine de Latran, mais aussi Président sortant de la République.

Pour mieux la saper !

L'organisation de conférences départementales de la liberté religieuse, à la demande du Ministre de l'intérieur Guéant (circulaire du 21 avril 2011) fait partie des attaques récentes.

Il est écrit dans cette circulaire :

"Je (le ministre) demande de désigner un membre du corps préfectoral comme correspondant local « laïcité ». Il sera le référent des élus et des chefs de service de l'État sur l'ensemble des questions liées à l'application du principe de laïcité et notamment de la mise en œuvre du principe de neutralité du service public à l'égard des opinions religieuses. Ce correspondant sera aussi l'interlocuteur des cultes présents dans votre département. Vous veillerez donc à en valoriser l'existence auprès de vos interlocuteurs."

Plus loin :

"Même dans un régime de séparation, il y a et doit y avoir dialogue entre les cultes et l'État. C'est le sens de cette conférence départementale qui rassemblera des élus locaux (association des maires, président du conseil général...), ainsi que les représentants des cultes présents dans votre département. Le format précis de cette conférence est laissé à votre appréciation locale."

"Elle (la conférence) constitue en effet le cadre approprié, sans formalisme juridique, pour évoquer notamment les questions relatives à la création, l'entretien et l'utilisation des lieux de cultes, celles des aumôneries dans les services publics et tout sujet d'intérêt local. Là où les besoins existent, la conférence départementale permettra notamment de poursuivre le travail de sensibilisation auprès des élus locaux pour faciliter la création de carrés confessionnels (dans les cimetières)."

C'est en effet le cadre approprié pour que s'affirment des surenchères communautaires pour contourner la liberté de conscience au nom de la liberté religieuse, qui, rappelons-le, est garantie dans l'art.2 de la loi de séparation (La République ne reconnaît ni ne salarie aucun culte).

Souplesse du "format", ces conférences ont pris des formes diverses :

- Dans les Ardennes où parlementaires, présidents des associations de maires, sept responsables de services publics, trois dirigeants d'associations et les dignitaires des principales religions se sont retrouvés.
- Dans les Bouches-du-Rhône, c'est le grand jeu : représentants de neuf cultes, de huit collectivités, de l'Assistance publique, de l'administration territoriale. Trois groupes de travail ont été constitués sur les thèmes 1- neutralité du service public, 2- délimitation entre espace public et espace privé au regard de la pratique religieuse 3- la restauration publique et les interdits alimentaires.

L'intervention de notre fédération départementale

Dans notre département, M. Fleutiaux, directeur de Cabinet du Préfet de l'Essonne est le "réfèrent laïcité". La conférence a été installée, discrètement, à l'automne. Les enjeux départementaux font qu'elle s'est limitée à la réunion de quelques fonctionnaires de la Préfecture et des représentants des quatre principales religions qui auraient joué à "et moi, et moi".

Une délégation de la Fédération de l'Essonne a été reçue - à sa demande- par M. le directeur de Cabinet, le 7 novembre 2011 Elle a fait valoir les dangers pour la liberté de conscience et la Séparation qu'apporte l'application de la circulaire du 17 avril. Elle a confirmé ses positions par un courrier du 24 janvier.

Ces conférences départementales à géométrie variable ne constituent-elles pas les prémices d'accommodements locaux à la loi de 1905, à l'instar du régime concordataire encore en place en Alsace Moselle ?

Lettre adressée au Directeur du Cabinet du Préfet, en date du 24 janvier 2012.

" Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu recevoir la Libre Pensée le sept décembre 2011 suite à l'installation de la commission départementale de la liberté religieuse dans l'Essonne.

Nous avons eu l'honneur de vous rappeler l'attachement absolu de notre association à la liberté de Conscience, liberté qui inclut la liberté religieuse. Pour nous, l'État s'arrête où commence la conscience comme l'a déclaré F de Pressensé en 1904 ; l'État connaît les cultes mais n'a pas à les reconnaître ; il lui incombe de garantir le libre

exercice des cultes, il ne lui revient pas de favoriser l'exercice des cultes. L'État n'a pas plus à favoriser l'exercice des cultes qu'à favoriser l'exercice de l'athéisme ou de l'agnosticisme.

La demande par le ministre de l'intérieur d'instituer des "correspondants laïcité" dans chaque préfecture qui seront les relais des élus locaux et des associations cultuelles, lesquelles pourront s'exprimer dans la commission départementale de la liberté religieuse où siègeront également es qualité les responsables des services publics revient à créer un responsable officiel à la cogestion des services publics par l'État et des représentants des cultes en contradiction absolue avec la loi.

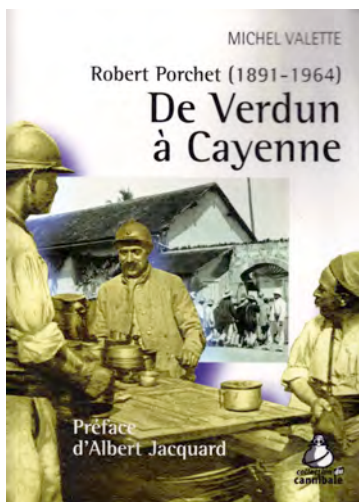
Comme "correspondant laïcité", vous avez mission de mettre en oeuvre un dispositif en contradiction avec la loi. Tout en restant prêt à vous rencontrer sur toute question touchant à la Laïcité, au nom de la fédération, je tiens à vous réaffirmer notre totale opposition à la circulaire du 21 avril – dont nous demandons le retrait- Je vous prie de bien vouloir agréer, ...

Le président de la fédération LP 91, Louis Couturier.

Nous avons le plaisir de vous informer de la réédition du livre de Michel Valette

« De Verdun à Cayenne »

(Biographie de ROBERT PORCHET un héros du pacifisme, déserteur de la guerre de 14-18)
Préfacé par Albert Jacquard



Le 21 janvier – PRIMIDI, Laurier de Pluviose, an CCXX, Un banquet "tête de veau" réussi à Massy



La fédération de l'Essonne et les amis réunis ont pris place aux côtés de toutes les fédérations qui ont fêté ainsi la mort de Louis Capet, guillotiné le 21 janvier 1793.

Cinq têtes de veau ont été "invitées" et apprêtées pour le plus grand bonheur des papilles des amateurs : roulées avec la langue, servies brûlantes, accompagnées d'une sauce gribiche maison agrémentée de câpres et de cornichons hachés menus. Françoise et Daniel se sont chargés des indispensables pommes de terre vapeur et des préparations annexes pour ceux qui ne prisent (?) pas les abats, ainsi que, bien entendu, des hors d'œuvres, des desserts (toujours les fameux gâteaux) et des boissons.

Pas de conférencier cette année. Des chants, grâce à la contribution vocale animée par Michel Valette et Irène Lavignolle. Michel a interprété Jean Ferrat –il a dédié son ouvrage sur le chanteur- et aussi Aragon, Jean-Roger Caussimon et Gilbert Hennevic. Nos poètes, Henri Lespinas et Louis Lefebvre ont été évoqués par quelques poèmes de leur cru.

D'où vient cette tradition ?

Selon Flaubert dans "L'Éducation sentimentale", à la fin du roman, *"c'est une importation anglaise. Pour parodier la cérémonie que les royalistes célébraient le 30 janvier, des Indépendants fondèrent un banquet annuel où on mangeait des têtes de veau et où on buvait du vin rouge dans des crânes de veau en portant des toasts à l'extermination des Stuarts. Après Thermidor (juillet 1794), des terroristes (des Sans-culotte. NDLR) organisèrent une confrérie toute pareille."*

Ces Indépendants étaient des partisans d'Olivier Cromwell (1599-1658), les puritains. Ils fêtaient la décollation de Charles 1^{er} Stuart, le 30 janvier 1649.

Nous avons dégusté la tête de veau, bu du vin rouge, comme eux, comme les Sans-culotte. Nous n'avons pas poussé le raffinement jusqu'à boire dans des crânes de veau ...

Nos amis de Vigneux et de Montgeron – "entêtés de tête de veau", privés de banquet cette année, se proposent de relever le défi en janvier 2013. Qu'on se le dise !

Philippe Bouyries



PLATEAU DE SACLAY (suites)

1) DES COMPTES DANS LE ROUGE.

Octobre 2011, dans *Le Parisien*, le diocèse d'Evry- Corbeil- Essonne reconnaît que ses comptes sont dans le rouge.

« Tous les ans, nous sommes en déficit de quelques milliers d'euros sur un budget d'environ 10 millions €. C'est peu – dit Michel Dubost, l'évêque – mais c'est un vrai problème. Nous ne vivons que de dons. Nous ne percevons aucune subvention. »

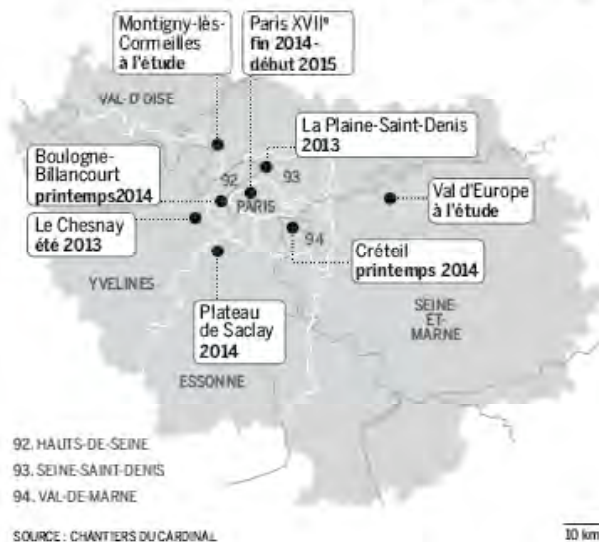
Février 2012 : l'évêché reconnaît que le donateur catholique est une espèce en voie de disparition. Il en reste 12000 en Essonne (moins 4000 en 5 ans). Tous ses postes de dépenses sont en baisse. "Il nous faudrait 10 millions € en 5 ans pour les rénovations alors que l'année dernière nous n'avons pour cela dépensé qu' 1,5 million € " déplore l'évêque.

Les appels aux dons ouvrent pourtant droit à une déduction d'impôts. Pour un particulier : de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100€ ne coûte que 34€.

Pour un redevable de l'I.S.F. 75% du don peut être imputé dans la limite de 50 000€. Pourquoi Dassault, Eiffage, Bouygues, Vinci se gêneraient-ils ? Le diocèse ne vit que de dons mais les déductions d'impôts ne sont-elles pas à la charge de l'Etat ? 66€ pour 100€ de dons ! 37 500€ pour un don de 50 000€ !

2) GRAND PARIS : 8 CHANTIERS en Ile-de-France pour 25 millions €.

Les huit principaux chantiers en Ile-de-France



25 millions d'euros de travaux quand le déficit reconnu est de l'ordre de 811 000€ par diocèse.

25 millions d'euros c'est l'équivalent des revenus immobiliers du Vatican, c'est le montant du financement de la Curie romaine ou encore celui du déficit de Radio Vatican.

A l'évidence, les legs- pourtant exonérés de droit de succession-, les quêtes dans les paroisses ... désertées par les fidèles, les offrandes de messes... peu fréquentes, les dons des fidèles à l'occasion

de baptêmes, mariages, enterrements- de plus en plus civils- et le denier du culte- dont le revenu baisse régulièrement- ne peuvent financer ces projets pharaoniques.

3) D'OU VIENDRA L'ARGENT ?

De particuliers ? De diocèses d'autres régions ? Du Qatar ? Du saint-esprit ?

Reste le recours aux fonds publics des Conseils Généraux, du Conseil Régional et de l'ÉTAT.

Aucune demande n'a été formulée répondent les élus interrogés. Est rassuré qui le veut bien !

Pourquoi des « maisons d'église » où se côtoient lieu de culte, foyer d'accueil et centres de formation sinon pour autoriser des subventions publiques pour la partie culturelle (foyer et formation) de ces édifices ? Les équipes diocésaines sont au travail depuis un an, prêtes à profiter de cette opportunité de financement !

Ce qui vaut pour ces « maisons d'église » vaut pour les mosquées, les temples et les synagogues qui ne manquent pas de prévoir aussi un volet culturel au côté d'un volet cultuel.

Aux laïques de ne pas se laisser endormir !

PAS UN EURO DE FONDS PUBLICS POUR LES PROJETS DE L'ÉGLISE sur le plateau de Saclay, comme pour les autres chantiers en Ile-de-France.

La liberté de conscience de tous le vaut bien !

Louis Couturier



La conférence des évêques de France a défini son cahier des charges des futurs élus de la République. Morceaux choisis !

"Il est fort possible que la prise en compte du bien commun demande des sacrifices à chacun".

"Privilégier l'être plus que l'avoir".

"Chacun revendique toujours plus ses droits sans beaucoup s'inquiéter de ses devoirs".

Campagne pour la réhabilitation de tous les fusillés pour l'exemple de la guerre de 14-18 La FNLP reçue au Sénat le 31 janvier

En ne parlant que des "morts **pour** la France", Nicolas Sarkozy, dans son discours du 11 novembre devant l'Arc de Triomphe a omis de parler de ceux qui sont morts **par** la France. Il a plaidé pour la glorification des guerres, des "opérations extérieures à la France", c'est-à-dire les exactions militaristes de type colonial.

"Devant le refus persistant de rendre la justice, la FNLP fera de la question de la réhabilitation nécessaire et juste des fusillés pour l'exemple de 1914-1918, un élément essentiel de son comportement dans les semaines et mois qui viennent." (Communiqué de la FNLP, 11 novembre 2011 à 12 heures).

La Libre Pensée, l'Association Républicaine des Anciens Combattants, la Ligue des Droits de l'homme, l'Union Pacifiste et l'Association Lénine à Longjumeau (ALL) se sont retrouvées à Méréville, devant le monument aux morts pacifiste après un repas fraternel, pour réaffirmer leur détermination à obtenir la **réhabilitation** de tous les fusillés pour l'exemple.

Réhabilitation de **tous** pour la réhabilitation de **chacun** !

Tous les présents ont écouté avec émotion Michel Valette de l'Union Pacifiste, interpréter ces vers de Gilbert Hennevic :

**"La bouche qui rit n'est plus qu'un cri
De déchirure et de douleur
Les yeux crevés de la furie
Et la grimace de l'horreur
Les veines gonflées de colère
Le front abruti par le casque
Les joues fardées de sang, la guerre
A mis son masque ..."**

Tous étaient portés par le succès de la soirée qui, la veille, aux Ullis, avait rassemblé plus de 110 participants autour du documentaire *"Les fusillés pour l'exemple"* d'Alain Moreau, en présence du cinéaste, de Gilles Manceron, historien, lde a Libre Pensée, de la Ligue des Droits de l'Homme, en partenariat avec la mairie.

Alain Veysset de l'ALL a évoqué les hécatombes de blessés dues au manque de soins.

Marc Blondel a conclu le rassemblement en lisant le communiqué de la FNLP adopté le matin même, après le discours du président Sarkozy à l'Arc de Triomphe.

Dans un communiqué du 10 novembre, le Conseil général de l'Essonne annonçait le vote d'une motion demandant la réhabilitation des fusillés pour l'exemple. On peut lire dans *"Le Mag de l'Essonne"* n°126 de décembre 2011 :

"Quelques jours après la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, les élus du Conseil général réunis en séance publique ont adopté une motion demandant la réhabilitation des "Fusillés pour l'exemple". Lors de la Première Guerre mondiale, 2 400 soldats furent condamnés à mort pour refus d'obéissance, mutilations volontaires, désertion, abandon de poste devant l'ennemi ou encore mutinerie. Des oubliés de l'Histoire que le Conseil général entend honorer, comme l'explique son président Jérôme Guedj : "Je souhaite que l'Essonne s'engage dans ce devoir de mémoire et de justice. Onze départements ont déjà pris position. De nombreuses familles demandent que la lumière soit faite sur le sort d'ancêtres qui font partie des militaires morts durant la guerre mais qui n'ont pas droit à la mention Mort pour la France. Ces hommes sont allés au bout de leur force", ajoute Maud Olivier, vice-présidente en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité. Au-delà du vote de la motion, le département appelle à la mise en place d'une commission. Composée d'historien-ne-s, de juristes, de représentant-e-s d'associations et du service historique de la Défense, cette instance serait chargée d'examiner les cas soumis par les familles, les associations ou les chercheurs. À l'issue de ces travaux, les noms de tous les réhabilités seraient inscrits, après accord des familles concernées, sur les monuments aux morts. L'inscription Mort pour la France serait ainsi ajoutée dans les registres d'état civil."

Olivier Thomas, maire de Marcoussis, nous a transmis son discours du 11 novembre qui insiste sur son attachement à la réhabilitation des fusillés pour l'exemple :

"Il y a quelques jours, je revoyais "Les sentiers de la gloire" de Stanley Kubrick qui relate ce triste événement de l'histoire de France. Ce film que je vous conseille, les enfants, date de 1957, soit 40 ans après les faits et il a été interdit de diffusion en France jusqu'en 1975, car il dénonce l'aveuglement et la stupidité de l'État-major militaire français de l'époque.

Encore aujourd'hui, nous sommes un certain nombre d'élus, trop peu nombreux encore, à réclamer la réhabilitation de ces fusillés pour l'exemple, car cette non reconnaissance officielle, comme un certain nombre de méfaits non avoués de notre histoire, la répression sanglante de la manifestation du 17 octobre 1931 par exemple, est une tache sur le drapeau de notre République.

Et je n'aurai de cesse chaque année, tant que cette réhabilitation n'aura pas eu lieu, de le répéter ici.

Ces soldats sont morts pour la France, mais cette dernière de manière encore plus injuste que leurs camarades, car ils sont tombés sous les balles françaises des pelotons d'exécution."



Il ne sera pas dit que justice ne sera pas rendue aux victimes des pelotons d'exécution, que ces fusillés ne seront pas réintégrés dans la mémoire nationale. Morts **par** la France, ils n'ont aucune faute à se faire pardonner. Aux familles de décider librement des suites de la réhabilitation. La République n'a pas à accorder le pardon, elle doit rendre la justice à tous sans attendre 2014, elle doit reconnaître le droit à la désobéissance.

C'est ce que la FNLP, représentée par Christian Eyschen et Pierre Roy a fait valoir auprès de la Commission sénatoriale du PS le 31 janvier et des organisations engagées avec elle le 2 février.

Claire-Lise Champion, sénatrice de l'Essonne, a souhaité faire entendre la FNLP par la Commission. Elle était accompagnée de M. Vaugrenard, sénateur de Loire-Atlantique.

Il est temps d'en finir. Nous ne lâcherons pas.

Le bureau du 3 février 2012.

A propos de l'anticlérisme de Lafargue

Extraits de la contribution de Jean-Marc Schiappa, président de l'IREL, au colloque Lafargue du 3 décembre 2011 à Évry :

(...) Lafargue, dans *Pie IX au Paradis* (aux alentours de 1871) raconte comment le pape monte au Paradis parce qu'il lui faut sauver les hommes et soigner ses hémorroïdes. Description de Dieu : « *C'était un petit vieux sale, dégoûtant, la barbe inculte et remplie de crachats, grelottant, toussotant, renâclant, bavant ; les jambes emmaillottées dans la flanelle, le corps enveloppé dans une robe de chambre rapetissée, usée et montrant la doublure rouge aux fesses....* ». On croirait lire les textes les plus croustillants de la Libre-Pensée.

Pamphlet éloigné de la vie politique, dirait-on ? Peut-être ? Mais il se situe bien sur le terrain de principe dont on prétend les exclure.

La revue *Le Mouvement socialiste* ouvre une enquête internationale en 1903 auprès des dirigeants socialistes du monde entier et interroge : **quelles sont les relations entre l'anticlérisme et le socialisme**¹? Que répond Lafargue (et remercions ici publiquement le Musée Social de m'avoir communiqué ce texte) :

« *Un parti n'est révolutionnaire qu'à la condition de révolutionner les têtes des femmes et des hommes appelés à l'action et de les affranchir de l'idéologie de la classe dominante* ».

On est loin de la religion considérée comme une affaire privée, position de Vandeverlde contre laquelle polémiqua Lénine et qui fait tant de ravages dans les organisations de l'anticlérisme militant.

Il poursuit « *les socialistes français ne pouvaient faire autrement que de s'en servir [la haine contre les prêtres] comme d'un moyen d'agitation et de propagande ; ils n'y ont pas manqué* »

Et encore « *la force des choses oblige donc le parti socialiste à combattre les prêtres ... Les socialistes de France n'ont jamais hésité à engager la lutte* ».

Lafargue n'est pas neutre ; il est tout entier anticlér.

Le maire de Roubaix, Carrette, qui, instituant des cantines scolaires, exceptionnelles en 1892, mettait en place des repas maigres le vendredi pour ne pas choquer les ouvriers catholiques². Il y a beaucoup à dire sur la tactique électorale et la gestion municipale des guesdistes, mais faudrait-il dans des cantines scolaires mettre des enfants à demeure de choisir entre l'autorité et les préjugés parentaux, d'une part, l'autorité municipale et leur faim, d'autre part ? Carrette fait œuvre de bon sens. Il faut redonner toute l'ampleur de la politique de Henri Carrette, amputée par Thorez : il affirmait « *socialisme et libre-pensée sont aussi inséparables que capitalisme et clérisme, ces deux fléaux de l'humanité* » ou encore « *tout bon socialiste doit être libre-penseur* »³.

Le guesdisme est, sans ambiguïté, anticlér. Mais sa politique, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres est dogmatique.

Les nuances, les conflits, rien n'existe. Tout tient dans l'émancipation sociale du prolétariat. Rarement le mot dogmatique, le mot sectaire n'aura pris tout son sens.

Il ne s'agit pour citer Lafargue que de « vaines démarcations ».

Le capitaliste est capitaliste « *avant d'être Russe ou Polonais, Français ou Prussien, Anglais ou Irlandais, blanc ou noir* » comme si être capitaliste noir était un chemin ouvert, comme si un capitaliste pouvait être irlandais ou polonais, négation totale de la question nationale.

« *il n'est monarchiste ou républicain, conservateur ou radical, catholique ou libre-penseur que pardessus le marché* ».

(...)

¹ E. Poulat, « Socialisme et anticlérisme. Une enquête socialiste internationale (1902-1903) » in *Archives des sciences sociales des religions*, n°10, juillet-décembre 1960.

² *Dictionnaire Maitron*, 1871-1914, t.11, pp. 133-134.

³ P. Pierrard, *l'Eglise et les catholiques*, 1984, p. 475.

Dans l'exposé des motifs sur le projet de loi de Séparation en 1891 (ce qui montre, au passage, que les guesdistes étaient intéressés par le principe même de la Séparation) : « *le parti ouvrier ne se fait pas d'illusion sur la portée de la séparation des Églises et de l'État : il sait que l'émancipation intellectuelle ne peut pas précéder, mais seulement suivre l'émancipation économique, et que ce n'est que dans une société devenue une véritable providence pour chacun des membres qui la composent que peut disparaître jusqu'à l'idée d'une Providence imaginée, par delà les nuages, dans le domaine mythique.*

En dehors de cette raison philosophique, qui suffirait à nous faire prendre en pitié la libre-pensée bourgeoise, nous avons sous les yeux l'exemple des États-Unis d'Amérique, où l'État est séparé de toutes les églises, où il n'existe pas de budget des cultes, et où l'idée religieuse a pris un tel développement que nous avons pu assister en plein dix-neuvième siècle à la création de toutes pièces de nouvelles religions. » Autant dire que ce projet de loi est voué à l'échec, de l'opinion même des auteurs.



Jean Marc Schiappa à la tribune

Lafargue a un point de vue original : la classe ouvrière est spontanément détachée de la religion.

(...)

Dans l'enquête de 1901, il écrit « *la haine contre le prêtre, qui fermente dans la classe ouvrière et dans certaines couches de la petite bourgeoisie, est aussi légitime qu'intense* ».

(...)

Libre Pensée socialiste, c'est l'inverse de la Libre Pensée

Il ne faut cependant pas imaginer un mouvement ouvrier et démocratique tout tendu vers le développement de la Libre Pensée, certaines réticences se faisaient jour, notamment du côté des guesdistes. En effet, sur cette question, ils animaient certains regroupements particulièrement actifs (Nord, Givors, par exemple⁴).

Ces attitudes sont, d'abord, la conception suivant laquelle, seuls, les socialistes sont vraiment libres-penseurs. Par exemple, dans certains cas sous influence guesdiste, la Libre Pensée ne pouvait être qu'une expression dépendante et subordonnée de l'ensemble socialiste (il en était de même des syndicats, des mutuelles, etc.). Cette dépendance n'était pas politique ni intellectuelle ; elle était organique : ne pouvait être membre de la Libre Pensée qu'un membre de la SFIO⁵. Cette tradition n'est plus explicitement revendiquée par qui que ce soit de nos jours. Une variante existe avec des sociétés appelées « *Libre Pensée socialiste* » qui, en dehors de cette appellation, se distinguent peu des autres.

Enfin, certains dirigeants socialistes considèrent que le mouvement socialiste n'a pas à s'occuper de ces questions. Certes, il faut condamner l'Église et le catholicisme mais dans des conditions telles que cela en devient abstrait et métaphysique. Leur principe est « *la religion est une affaire privée* » ; leur porte-parole principal est le dirigeant belge Emile Vandervelde. Comme l'a noté E. Poulat, ils se réfèrent au Congrès d'Erfurt de la social-démocratie allemande (1891). Or, ce programme a été critiqué par Engels qui, à propos de la formule « *la religion déclarée affaire privée* » dans son point 6, ne la reprenait pas à son compte mais proposait la rédaction suivante :

⁴ Archives du Groupe de Givors, IRELP.

⁵ P. Lévêque, *art. cit.*, p. 17.

« Séparation complète de l'Église et de l'État. Toutes les communautés religieuses sans exception seront traitées par l'État comme des sociétés privées. Elles perdent toute subvention provenant des deniers publics et toute influence sur les écoles publiques. (On ne peut tout de même pas leur défendre de fonder, par leurs propres moyens, des écoles, **qui leur appartiennent en propre**, et d'y enseigner leurs bêtises!) »⁶

E. Poulat (qui attribue cette critique à Marx, disparu en 1883, au lieu d'Engels) rapproche l'appréciation de Marx sur le programme de Gotha : « Marx avait vigoureusement distingué de la tolérance bourgeoise ...l'effort socialiste pour la **libération des consciences** à l'égard de la fantasmagorie religieuse »⁷.

Revenant sur cette question en 1909 (donc, avant le grand schisme international de 1914 avec les Vandervelde, Kautsky etc), Lénine notait :

« Ce point de vue est entré dans la chair et dans le sang de la social démocratie allemande, qui s'est prononcée, par exemple, en faveur de la liberté pour les jésuites, pour leur admission en Allemagne, pour l'abolition de toutes mesures de lutte policière contre telle ou telle religion. « **Proclamer la religion une affaire privée.** » Ce point célèbre du programme d'Erfurt (1891) a consacré cette tactique politique de la social démocratie.

Cette tactique est devenue désormais routinière ; elle a engendré une nouvelle déformation du marxisme en sens inverse, dans le sens de l'opportunisme. On s'est mis à interpréter les principes du programme d'Erfurt en ce sens que nous, social-démocrates, que notre parti considère la religion comme une affaire privée, que pour nous, social-démocrates, pour nous en tant que parti, la religion est une affaire privée.

Sans engager une polémique ouverte contre ce point de vue opportuniste, Engels a jugé nécessaire, après 1890, de s'élever résolument contre lui, non sous forme de polémique, mais sous une forme positive. En effet, Engels, l'a fait sous la forme d'une déclaration qu'il a soulignée à dessein, disant que la social démocratie considère la religion comme une affaire privée en face de l'Etat, mais non envers elle même, non envers le marxisme, non envers le parti ouvrier »⁸.

Un parti « ouvrier » (pour parler comme en 1909) ne peut pactiser avec la réaction organisée et l'Église catholique est l'incarnation de la réaction organisée.

Emile Vandervelde, non comme individu marqué par son éducation chrétienne mais en tant que représentant des opportunistes au sommet de la IIe Internationale, « obtiendra du POB (Parti Ouvrier Belge) l'exclusion de sections de la Libre-Pensée »⁹.

Comment une organisation visant au renversement de l'ordre bourgeois peut-elle renoncer à la subversion du cléricalisme et du dogmatisme sans renoncer à ses objectifs, à sa nature même ?

Une Libre Pensée annexe ou prolongement d'un parti politique, c'est l'inverse de la Libre Pensée.

Non seulement la Libre Pensée y perdrait mais ceux qui agiraient ainsi reproduiraient les pires erreurs sectaires.

JMS

La totalité de cette intervention ainsi que les autres contributions figurera dans les actes du colloque. Nous appelons dès à présent à souscrire. Adressez un chèque de 10 € à la trésorière Françoise Rousseau, à l'ordre de "LP 91".

⁶ F. Engels, in Marx-Engels, *Critique des programmes de Gotha et d'Erfurt*, rééd. 1972, p. 106.

⁷ E. Poulat, *art. cit.*, p. 123.

⁸ Lénine, « de l'attitude du parti ouvrier à l'égard de la religion » (1909), in *Œuvres*, t. 15, pp. 445 et sq.

⁹ M. Hotterbeex, « La Libre Pensée en Belgique », in *Histoire de la pensée libre, histoire de la Libre Pensée*, IRELP, 2002, p.227.

BULLETIN D'ADHESION 2012
à la Fédération de la Libre Pensée de l'Essonne

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

1/ Montant de la cotisation à la Libre Pensée nationale et la Fédération de la Libre Pensée de l'Essonne : 62 €

2/ Avec en plus l'abonnement préférentiel à « La Raison », mensuel de la Libre Pensée (13 €) soit 75 €

3/ Avec en plus l'abonnement préférentiel à la revue trimestrielle « L'Idée Libre » (13 €) soit 88 €

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.

Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :
LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

Siège social : La Raison 91, journal de la fédération des Libres Penseurs de l'Essonne (Association loi de 1901).
LP 91 chez Françoise Rousseau, 3 place d'Allemagne, 91300 MASSY

Imprimé par nos soins, tiré à 150 exemplaires.

Directeur de publication : Louis Couturier

Fédération départementale de la Libre Pensée
LP 91 chez Françoise Rousseau, 3 place d'Allemagne, 91300 MASSY

Fédération nationale de la Libre Pensée
10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS

téléphone : 01 46 34 21 50 - fax : 01 46 34 21 84
- site national : www.fnlp.fr

Pour soutenir et recevoir La Raison 91, si non adhérent, penser à adresser 8 € à LP 91.

Nom et prénom

Adresse

.....

En cas d'accident ou de décès, je refuse toute cérémonie et toute présence religieuse. Je désire que lors de mes obsèques mon cercueil soit, si possible, recouvert du drapeau de la Libre Pensée. J'approuve la déclaration de principes.

Fait à, le
signature

- Je veux être incinéré.
 J'autorise les prélèvements destinés aux dons d'organes.



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE (IHEU)

10-12, rue des Fossés Saint-Jacques
75005 Paris
Tél : 01 46 34 21 50
e-mail : libre.pensee@wanadoo.fr
http : //www.fnlp.fr

Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)

Décompte de la cotisation

Fédération Nationale 44,00€

Entraide et Solidarité 1,50€

Institut de Recherche et d'Études
de la Libre Pensée 1,50€

Fédération départementale / Groupe 15

Le Président Total 62

La Raison

au tarif préférentiel de 13€ réservé aux adhérents
(au lieu de 25€)

L'idée libre

au tarif préférentiel de 13€ réservé aux adhérents
(au lieu de 18€)